

nous comprenons fort bien les problèmes. Tous les agriculteurs, tous les éleveurs, tous les producteurs de denrées alimentaires au Canada comprennent ces problèmes. Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement réagisse. Si le ministre et le gouvernement comprennent également bien les problèmes, auraient-ils l'obligeance de réagir et de proposer des solutions?

Le ministre a parlé de la commercialisation. Il a dit que tous les problèmes qui existent pour la viande rouge peuvent se ramener à la commercialisation. Il a ajouté que les producteurs de ce secteur sont ceux qui, pour employer une expression chère au gouvernement, sont dans la situation la plus désespérée.

● (1630)

A titre de représentant d'une région productrice de céréales, monsieur l'Orateur, je vais donner une petite leçon d'économie au ministre. Je vais lui donner des statistiques illustrant le rôle que jouent les céréales dans mon coin de la Saskatchewan et, en fait, dans l'ouest du pays aussi bien qu'en Ontario et au Québec. Les cultures dominantes dans les Prairies sont les céréales et les oléagineuses. En Saskatchewan, les céréales et les oléagineuses comptent pour 74 p. 100 des rentrées d'argent, les bovins pour 18 p. 100 et les autres cultures pour le reste. En 1980, sur les recettes agricoles qui se chiffraient à 3.2 milliards de dollars en Saskatchewan, le blé comptait pour 60 p. 100, l'orge pour 5 p. 100, le colza pour 7 p. 100, les bovins pour 18 p. 100 et les autres productions pour 10 p. 100. La commercialisation de l'orge et du blé, qui comptaient pour un total de 65 p. 100 des recettes, se faisait sous l'égide d'un office central de commercialisation.

L'office central de commercialisation que préconise le ministre pour les producteurs de viande rouge ne constitue pas la solution. Nous avons un office de commercialisation pour le blé, la Commission canadienne du blé, depuis 1935, année où elle a été créée par un gouvernement progressiste conservateur. A mon avis, le seul ennui que présente la Commission canadienne du blé, c'est que notre parti n'a pas exercé le pouvoir assez longtemps pour la faire fonctionner comme il faut.

Si l'on prend la Commission canadienne du blé en exemple, on constate qu'un organisme contrôlé par des producteurs ou un organisme de mise en marché représentant les producteurs devrait être dirigé par quelqu'un qui est au moins aussi compétent que ses administrés. Quant au ministre d'État de l'autre endroit, ceux qui le connaissent et qui sont au courant de son expérience passée savent bien qu'il ne représente pas les producteurs. Il n'est pas aussi compétent que les gens qu'il représente et c'est le problème qui sévit au sein de cet organisme central de mise en marché.

En ce qui concerne la situation agricole en Saskatchewan, après la grève à Thunder Bay, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a publié un communiqué dans lequel il disait:

Les producteurs, les manutentionnaires de céréales et les membres de l'association des éleveurs sont tous sortis gagnants à la fin du conflit qui a perturbé le système de manutention du blé.

Le ministre d'État a ajouté:

... aucune vente n'a été perdue et aucun contrat n'a été annulé à la suite de la grève et le syndicat a fait savoir qu'à son avis les employés pourront rattraper le temps perdu.

Quelqu'un y a perdu. Je sais que ce n'est pas le gouvernement. Je sais que les syndiqués y ont perdu parce qu'ils étaient en grève. Je sais que l'objectif de 26 millions de tonnes qui

L'agriculture

doivent être vendues par la Commission canadienne du blé ne sera pas atteint dans les délais prévus. Même si toutes les parties s'efforcent vraiment d'y arriver, nous ne produirons jamais 26 millions de tonnes cette année. C'est là une toute autre affaire dont nous discuterons un autre jour.

Voilà toutefois le genre de leadership que l'on a offert aux gens de la Saskatchewan qui ont fourni 65 p. 100 des produits agricoles qui se sont vendus pour un total de 3.2 milliards de dollars. Aujourd'hui, nous de la Saskatchewan avons finalement obtenu un quota de six boisseaux. A ce moment-ci la semaine dernière, nous n'avions toujours que trois boisseaux l'acre, c'est-à-dire \$12 l'acre lorsque l'agriculteur a pu vendre alors que le coût de production frôle les \$40. Voilà pourquoi les gens de mon coin de pays sont dans une situation financière précaire.

Le ministre prétend qu'un office de commercialisation est vraiment la solution pour la vente de la viande rouge. C'est peut-être la solution pour la volaille, par exemple, où existe un cycle de 10 semaines, mais on ne peut pas stocker des quartiers de bœuf dans un silo.

M. Whelan: Je le sais bien.

M. McKnight: Monsieur l'Orateur, le ministre dit qu'il sait que nous ne le pouvons pas; pourquoi insiste-t-il alors pour dire que le seul problème dans la production de viande de bœuf et de porc est la commercialisation?

Nous avons des problèmes dans le commerce du grain dans l'Ouest où il y a un comptoir de vente central, qui existe d'ailleurs depuis 1935. Le problème y est le même que dans la production de viande de bœuf et de porc: l'absence de direction gouvernementale.

Le ministre n'a pas à critiquer les banques. Les producteurs s'en chargeront s'ils se sentent exploités. Jamais un seul producteur ne m'a écrit pour me dire qu'il avait été raboué par la banque parce qu'il était incapable de payer. Un producteur dira peut-être: «Je sais que j'ai un contrat légal et la banque m'a aidé au cours des 12 ou 18 derniers mois à me renflouer, mais je ne veux pas perdre mon exploitation. J'avais un contrat en bonne et due forme et je ne pouvais pas emprunter ailleurs qu'à la banque. La Société du crédit agricole n'avait pas de fonds».

Le gouvernement ne veut pas faire profiter les cultivateurs non constitués en sociétés de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Il ne veut pas appliquer aux prêts de fonctionnement qu'ont les producteurs les obligations pour l'expansion des petites entreprises. Le gouvernement et ses partisans du NPD ont rejeté l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise que prévoyait le budget Crosbie, mais ils l'ont par la suite reprise. Toutefois, ils ne l'ont reprise qu'à moitié. Nous nous sommes demandés pourquoi les banques étaient les seuls établissements à pouvoir prêter de l'argent et à n'être pas assujettis à l'impôt sur l'intérêt réalisé, dans ce programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Nous avons signalé au ministre et au gouvernement que la Société du crédit agricole pourrait facilement être financée par des investissements venant de particuliers qui seraient exemptés par Revenu Canada de l'impôt sur leurs gains, comme c'est le cas pour les banques. Le ministre pourrait obtenir tout l'argent dont il a besoin pour la Société du crédit agricole s'il accordait aux investisseurs le même traitement que celui dont jouissent les particuliers qui placent leur argent dans un REER, un